



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 4 août. — Parmi les pétitions présentées à la chambre des communes, on en a remarqué une qui réclame pour les femmes le droit d'élection. Les femmes étant comme les hommes soumises aux impôts, il est injuste, dit la pétitionnaire, de les priver des droits qui résultent de cette charge.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 3 août.

Motion sur les affaires d'Allemagne. — Discours remarquable de lord Palmerston.

Nous avons parlé d'une motion faite à la chambre des communes par M. B. en faveur des Allemands, nous croyons devoir revenir sur cet objet. M. Bulwer demande que S. M. soit suppliée d'exercer son influence dans la diète germanique, en opposition à la marche qu'elle a adoptée à l'égard des libertés et de l'indépendance du peuple allemand.

Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, répond à l'orateur. Il reconnaît que toute attaque préméditée contre les états constitutionnels grands ou petits, ne peut être regardée avec indifférence par le gouvernement anglais. « Je pense, dit le ministre, que le gouvernement ne ferait pas son devoir s'il oubliait les intérêts des états libres dans une partie quelconque du globe; mais il y a quelque différence entre oublier ces états et prendre les mesures demandées par l'honorable membre. Je ne puis accéder à sa proposition, parce que je ne vois rien dans l'état de l'Europe qui exige les démarches qu'il recommande. Je reconnais cependant que toute mesure qui tendrait à violer l'indépendance des états de l'Allemagne serait incompatible, non-seulement avec le traité de 1820, mais aussi avec celui de Vienne. Comme simple particulier, mais non pas comme ministre, je puis dire que les principaux gouvernements de l'Allemagne se sont peut-être exagéré les dangers contre lesquels ils veulent se prémunir. (Applaudissements.) Dans ce moment, certains souverains indépendants ont adopté des résolutions applicables seulement à leurs propres états.

Dans ces circonstances, les autres puissances ne peuvent intervenir. On craint que les résolutions de la diète n'amènent des dissensions entre les souverains et leurs sujets et entre les états membres de la confédération. Quant à cela, il ne faut pas perdre de vue les faits qui ont amené les résolutions; il est évident que diverses parties de l'Allemagne ont été agitées, bien qu'on ne puisse justifier les moyens employés pour rétablir la tranquillité. Il est possible, si l'on exécutait dans toute leur étendue, les résolutions de la diète, que les mesures qu'on prendrait amèneraient une telle infraction aux droits constitutionnels, et qu'il en résulterait une si grande complication de différends qu'il fut impossible de conserver la paix de l'Europe. Mais si la paix de l'Europe était interrompue par ce motif, ce ne serait plus une guerre entre les grands et les petits états, mais entre deux principes d'une tendance entièrement opposée, une guerre d'opinion, dont les effets s'étendraient bien au-delà du théâtre témoin des premiers différends. Un pareil événement arrivait, certes l'Angleterre devrait jouer un rôle actif pour y porter remède.

Quant à la proposition de l'orateur, en quelle qualité voudrait-il que le roi intervint dans cette affaire? Est-ce comme roi d'Angleterre ou roi de Hanovre? Si c'est comme roi de Hanovre, le roi peut adopter une pareille adresse; si c'est comme roi d'Angleterre, un principe de discrétion devrait l'engager à ne pas faire l'adresse dans les circonstances actuelles. Au reste, que l'honorable

ble membre soit bien convaincu que le gouvernement ne perd pas de vue ce qui se passe en Allemagne. Les ministres suivent attentivement les événements qui se développent sur tout le continent européen, c'est d'autant plus nécessaire, qu'aussi long-temps que l'Angleterre sera puissance commerciale, et que des armées formidables seront maintenues sur pied dans les états voisins, il sera impossible à l'Angleterre de rester indifférente à ce qui se passe sur le continent, de fermer les yeux sur ce qui pourrait menacer l'indépendance de l'Allemagne. Je ne crois pas cependant que les hommes éclairés, qui président au gouvernement de vastes pays, eussent des idées assez fausses de la nature humaine, pour vouloir enlever aux petits états des droits dont ils ont joui long-temps; ils n'y gagneraient rien; mais en admettant qu'ils nourrissent de pareilles intentions, je ne crois pas que, dans ce siècle, et dans l'état actuel des lumières, ils fussent jamais capables de les mettre à exécution. Imaginer qu'on puisse enlever à de grandes masses d'hommes des droits acquis, des privilèges concédés, c'est imaginer un état de choses qu'aucun esprit raisonnable ne peut accueillir. Dans le temps actuel, quelque alarmantes que soient les résolutions de la diète, comme je pense qu'elles n'ont pour but que d'échapper à des dangers locaux, grandement exagérés sans doute, mais dont on ne peut nier l'existence, je ne puis approuver la proposition de l'orateur. Je pense que lorsque les dangers actuels seront passés, les gouvernements de l'Allemagne auront assez de prudence pour ne pas pousser trop loin les pouvoirs extraordinaires qu'ils viennent d'appeler à leur secours, ils verront qu'il ne leur serait pas avantageux d'attaquer des droits et des privilèges constitutionnels établis et reconnus sous la foi des traités.

## FRANCE.

Paris, le 6 août. — Hier, à midi, le roi est parti de St.-Cloud pour Compiègne. La reine, les princes et princesses étaient avec S. M. La voiture était escortée d'un détachement de 2<sup>e</sup> de dragons. Neuf voitures de suite étaient occupées par les aides-de-camp du roi et des princes et les dames de la reine et des princesses. La garde nationale, la troupe de ligne et les dragons étaient rangés dans la grande avenue.

M. le comte de Delaborde, aide-de camp du roi, est parti pour Compiègne.

La garnison de Compiègne est renforcée de 1800 hommes qui, ont dû y arriver aujourd'hui, et qui y resteront douze ou quinze jours.

Plusieurs tableaux du Musée et des châteaux royaux ont, dit-on, été transportés au château de Compiègne pour servir à la décoration pendant les fêtes du mariage de la princesse Louise.

Hier, l'ambassadeur d'Autriche a fait partir un secrétaire pour Compiègne, les autres ambassadeurs doivent, dit-on, suivre cet exemple.

L'ambassadeur d'Angleterre a fait partir hier deux dépêches pour Londres. L'une était adressée au ministre des affaires étrangères, l'autre à sa famille.

Il est arrivé hier des dépêches de Saint-Petersbourg à l'ambassade de Russie, elles renfermaient une note diplomatique sur les affaires hollando-belges qui a aussitôt été transmise au ministère des affaires étrangères. Une note semblable a dû être envoyée au cabinet hollandais.

Un courrier extraordinaire venant de Vienne chargé de dépêches pour M. d'Appony, est arrivé hier à l'ambassade d'Autriche; peu de temps après, le même courrier a été réexpédié pour Londres.

On écrit de Toulon, le 31 juillet, que l'on a contremandé le départ pour Cherbourg du brick le Cigne, qui devait y transporter les effets du contre-amiral Ducrest de Villeneuve.

Le commandant Paillac a été arrêté ce matin en vertu d'un mandat de M. le procureur du roi.

Les prisonniers de Ham semblent délaissés par leurs amis; ils reçoivent à peine quelques lettres d'un bout du mois à l'autre. Mesdames de Polignac et de Guernon-Ranville, et M<sup>lle</sup> de Perpigna sont les seules personnes qui les visitent. M. de Peyronnet garde toujours vis-à-vis de ses anciens collègues une sorte d'a part. Il donne pour motifs les grands travaux auxquels il se livre: on le voit, en effet, toujours occupé à lire ou à écrire; rarement il parle à M. de Polignac, qui a conservé, même en prison, avec l'ancien avocat de Bordeaux, des habitudes aristocratiques qui ne paraissent pas du goût de ce dernier. Aussi ne veut-il pas même dîner à table avec MM. de Chantelauze, de Guernon-Ranville et Polignac; il se fait apporter son repas du soir chez M<sup>lle</sup> de Perpigna, sa nièce, et déjeûne seul dans sa chambre avec le café que lui fournit la prison. (Sentinelle du peuple.)

Les plongeurs ont encore retrouvé des médailles dans la Seine, ainsi qu'un grand nombre de fausses clefs.

Parmi les objets curieux on cite la pièce antique connue sous le nom de Plat de Jules César.

La Révolution de 1830 a essayé de reparaitre hier soir; on en a vu circuler quelques exemplaires. Les doctrines du journal n'ont pas changé, aussi nous redoutons fort d'être obligés prochainement de constater de nouveau son décès.

Nous apprenons que, par les soins de M. Lorient, chef d'institution à Paris, le mode d'éducation par les voyages dont on reconnaît généralement l'utilité pour l'instruction des jeunes gens, va être mis à la portée de toutes les fortunes et de tous les âges, et devenir pour ainsi dire classique. Indépendamment des voyages qui s'exécutent chaque année au mois de novembre, et dont la durée est de huit à dix mois, un voyage de six semaines va avoir lieu, pendant le temps des vacances seulement, en Angleterre et dans une partie de l'Irlande et de l'Ecosse. On admet les jeunes gens après l'âge de 15 ans; le départ est fixé au 25 août.

On lit dans une lettre particulière de Nîmes, le 30 juillet:

« La foire de Beaucaire est close depuis avant-hier à minuit. Les affaires ont eu une très-grande activité; l'on estime en général les ventes de cette année à moitié en sus de celles de 1831. Tous les négociants se sont retirés satisfaits.

Les articles qui se sont écoulés avec le plus de facilité sont les cuirs, les rouenneries, les toiles, les laines, les produits de la fabrique de Nîmes. Ici, tous les magasins de nos fabricants sont vides, ce qui assure à notre population ouvrière du travail pour tout l'automne et pour tout l'hiver. Les soies se sont payées 30 sous la livre plus cher qu'au passé.

Les négociants témoignent beaucoup de confiance pour le gouvernement, et expriment le désir de le voir suivre énergiquement le système qu'il a adopté.

En général, les principes des organes de l'opposition n'étaient point en faveur de Beaucaire.

L'expédition de don Pedro continue de tenir éveillée l'attention et la sympathie publiques, et une suite de succès non-interrompus les satisfait pleinement. Pendant que l'alliance du Portugal se

prépare pour nous par ces succès, des nœuds plus étroits vont se former entre les deux couronnes filles de juillet, et qui ne peuvent plus désormais avoir que même sort. Les intérêts des peuples et ceux des trônes sont maintenant trop étroitement liés pour que les alliances qui se forment de couronne à couronne soient pour nous de simples événements de cour; il y a dans le mariage qui se prépare comme la dernière sanction donnée par la volonté des hommes à cette alliance si étroite que les choses ont déjà faite entre la Belgique et la France, il y a là plus que de l'étiquette, plus de la politique ordinaire, il y a deux révolutions qui à la face de l'Europe confondent de plus en plus leurs intérêts et leur avenir et se donnent la main.

#### AFFAIRES BELGES.

Les conjectures sur le 69<sup>e</sup> protocole se multiplient et les versions varient selon l'esprit et l'opinion des écrivains et des journaux. Le *Temps* cite une lettre de Bruxelles du 3 août, ainsi conçue :

Le courrier extraordinaire arrivé hier soir chez sir Robert Adair était porteur du 69<sup>e</sup> protocole, qui a été remis de suite à M. de Meulenaere. Ce protocole est pour nous encore plus désespérant que tous ceux qui l'ont précédé.

A sept heures du soir, le roi était revenu de son palais de Laeken, M. de Meulenaere s'est rendu de suite au palais, et a eu un très-long entretien avec S. M. Sur les huit heures, le ministère a été convoqué au palais, les voix comme à l'ordinaire ont été partagées entre la guerre et la paix. M. de Meulenaere, partisan du système de négociations suivi depuis deux ans, a fait une improvisation brillante pour démontrer les chances défavorables qu'il y aurait à entamer les hostilités. Mais comme cette fois il n'avait pas pour lui la majorité, son discours n'a pas fait effet. MM. Raikem, Coghén et Félix de Mérode ont combattu avec avantage le système de leur collègue. M. Raikem a dit qu'il fallait soutenir l'honneur national, que le ministère avait déclaré plusieurs fois à la tribune qu'aucune négociation nouvelle n'aurait lieu sans l'évacuation préalable du territoire. La Belgique a fait assez de sacrifice à la paix de l'Europe, mais tout à un terme, et le roi des Belges doit enfin entrer en possession de ses états.

La séance ministérielle a été, comme vous le voyez, orageuse. Le roi a voulu réconcilier ses conseillers. Il a dit, avec toute la bonhomie qui le caractérise, « que sous peu probablement tout le monde serait satisfait. Je crois, messieurs, a-t-il ajouté, que sans effusion de sang nous touchons à une fin favorable et à la guérison radicale de tous nos maux; plus que personne je désire que la Belgique soit libre, que son territoire soit évacué, et qu'Anvers reprenne l'essor que deux ans de souffrance et d'incertitude lui ont enlevé. Sous peu de jours les liens d'amitié qui m'unissent à la France seront resserrés par des liens de famille indissolubles, et je crois qu'à mon retour dans ce palais je serai assez heureux pour pouvoir vous annoncer une solution définitive à nos affaires. »

La réponse du roi a été accueillie par des vivats. Sir Robert Adair, MM. de Latoar Maubourg, Tallenay, le duc d'Artemberg et le comte d'Aerschot, sont arrivés au palais à dix heures et demie. Diplomates, ils sont venus parler en faveur de la Diplomatie. Ils ont dit qu'il fallait attendre l'issue des négociations et ne pas compromettre le travail de la conférence par un coup de tête hasardeux.

La motion annoncée par M. Bulwer, député de la ville de Coventry, relativement aux affaires de l'Allemagne, a donné lieu à un important débat dans la chambre des communes. (Voir l'article *Angleterre aux affaires étrangères*.)

Le résultat de ce débat est de nature à produire une vive satisfaction parmi les amis des libertés européennes. Il confirme même toutes nos prévisions sur la coopération que, par la force des choses, nous devons trouver dans l'Angleterre pour opposer une digue puissante aux débordemens de la sainte-alliance.

Les paroles de lord Palmerston sont remarquables. Obligé de s'envelopper dans les formes, et

d'observer les réserves officielles que lui commande sa position dans une discussion de nature à révéler l'opinion du gouvernement dont il fait partie, le ministre n'a pas hésité cependant à déclarer : « que si les résolutions de la diète devaient s'exécuter dans toute leur étendue, elles entraîneraient des mesures équivalentes à une violation des droits constitutionnels, violation qui serait de nature à amener des complications telles, que la paix de l'Europe ne pourrait être maintenue. »

Lord Palmerston a de plus ajouté que, si une telle guerre venait à éclater, elle ne serait plus une guerre ordinaire, mais bien une guerre d'opinion, une lutte entre deux principes, à laquelle l'Angleterre assurément serait appelée à prendre une part active.

Ces paroles sont significatives. La circonspection dont le ministre fait preuve en déclarant que l'opinion qu'il émet sur le protocole de Francfort, est son opinion d'homme privé, et ne doit pas être prise pour l'opinion du gouvernement, est une réticence sur le sens et la valeur de laquelle les esprits positifs et habitués à la prudence officielle de la tribune anglaise, ne se méprendront pas.

En dernier résultat, le fait est que le ministère anglais blâme le manifeste austro-prussien, qu'il déclare que l'indépendance de la confédération germanique est une nécessité européenne, et qu'elle doit être respectée.

#### HORRIBLE MACHINATION.

On écrit de Mangers, 3 août :

« Une tentative d'assassinat que des haines politiques peuvent seules avoir inspirée, vient d'être commise à Mangers (Sarthe) contre le maire de cette ville et M. Bonnet, ancien sous-préfet de l'arrondissement, et aujourd'hui secrétaire-général de la préfecture de la Seine-Inférieure.

M. Bonnet et le maire de Mangers avaient, depuis l'époque de la révolution de juillet, déployé une grande activité pour prévenir et réprimer les machinations carlistes essayées dans l'arrondissement lors de l'insurrection des chouans dans les derniers jours de mai; notamment les mesures promptes et énergiques de ces fonctionnaires contribuèrent beaucoup à empêcher le mal de se développer. Tous deux avaient eu avec M. Dupin aîné, élu député par l'arrondissement de Mangers en 1827 et 1830, des relations politiques et privées, et ce fait était de notoriété dans le pays. Le lundi 30 juillet dernier, fut adressée, à M. le maire de Mangers, la lettre suivante :

« Monsieur, vous recevrez incessamment, par voie particulière et de confiance, une boîte chargée, fermée à secret (dimension de 5 pouces environ), contenant des papiers dont vous ne prendrez connaissance qu'à l'heure indiquée dans la note que vous recevrez dans l'enveloppe de la boîte. Votre discrétion, votre réputation d'honnête homme vous font un devoir de ne pas l'ouvrir auparavant, et l'importance de l'affaire ne vous permet pas non plus d'en reculer l'ouverture.

« Pour ouvrir la boîte, vous la placerez devant vous sur un corps solide, ensuite vous frapperez sur chacun des quatre clous numérotés et placés sur la boîte, en commençant par le n<sup>o</sup> 3, puis 1, 4 et 2. Si la boîte ne s'ouvrirait pas, il faudrait recommencer en frappant plus vivement. C'est le seul moyen de l'ouvrir, autrement elle se briserait.

« Il est possible que dans l'intervalle de la lettre à la réception de la boîte, vous receviez l'avis de renvoyer la boîte sans l'ouvrir. Dans ce cas, l'avis même vous instruira de ce que vous aurez à faire alors. Confiant dans votre discrétion, je n'ai nul doute que vous ne vous conformiez à la présente instruction. Sur ceci le plus grand secret.

*Autre avis particulier.* — « Des commissaires sont envoyés dans les départemens pour faire distribuer directement, sans le ministère de la poste, des lettres et papiers analogues aux vôtres.

« Le ministère va être entièrement reconstitué. Cinq membres du conseil sont pris dans l'opposition de gauche. Vous nous aiderez je crois, un peu. Votre dévoué serviteur,

« Dupin, aîné. »

« L'envoi de la boîte suivit de près la lettre. Le 1<sup>er</sup> août, cette boîte mystérieuse fut trouvée sous le portail de la cour de Marollette, maison de campagne du maire de Mangers; elle fut remise intacte à celui-ci. Sous l'enveloppe, il se trouvait une autre boîte à l'adresse de M. Bonnet, sous-préfet à Mangers, de même forme et dimension, avec un billet contenant invitation de la lui adresser promptement, ou, dans le cas où il ne connaîtrait pas sa résidence actuelle, de l'envoyer à son beau-père.

« Ces deux boîtes excitèrent les soupçons de M. le maire, qui crut devoir déposer entre les mains de M. le procureur du roi. Ce magistrat s'empressa de requérir information sur cet incident extraordinaire, et de procéder à l'ouverture de l'une des boîtes, avec les précautions commandées par la circonstance.

« Cette boîte contenait quatre tubes ou canons de pistolet en fer, remplis de poudre, amadou et lingots. Ils étaient croisés et percés, et retenus par des chevilles de fer, au bout desquelles s'adaptaient des capsules qui, pressées par la percussion d'un corps dur, tel qu'un marteau, devaient produire une explosion, et projeter nécessairement les lingots sur la personne qui eût imprudemment opéré l'ouverture. C'était une véritable machine infernale.

« A la date des nouvelles que nous transcrivons ici, la boîte destinée à M. Bonnet n'avait pas encore été ouverte; mais il est bien probable que son contenu est le même que celui de la boîte adressée au maire de Mangers. La justice informe. »

#### BELGIQUE.

Anvers, le 8 août. — Lorsque la députation d'Anvers a exprimé au roi ses inquiétudes sur les conséquences qu'aurait sur notre commerce l'adoption du protocole n<sup>o</sup> 67, le *Lynx* et après lui d'autres journaux ont supposé en ces termes une réponse qui paraît allier le public :

« Le roi Léopold aurait cherché à convaincre la députation d'Anvers que le protocole n<sup>o</sup> 67 n'aurait pas, relativement à la navigation de l'Escaut et à la ville d'Anvers, des effets aussi désastreux qu'on se l'imagine; il aurait dit que l'on envisage notre avenir trop en noir, et qu'il résumé nous ne sommes cependant pas si mal traités. »

Une personne qui a fait partie de cette députation nous écrit qu'elle n'a entendu ni les paroles citées ni rien qui y ressemble.

— Une salve de roi coups de canon annoncés demain à notre place le mariage du roi Léopold.

— Un bâtiment portant pavillon jaune est parti hier de la citadelle.

— Le nombre des malades du choléra à la Flandre augmente prodigieusement.

— Le bruit de l'épidémie répandue parmi les troupes qui sont à la citadelle ne contribue pas peu à inspirer de la défiance en Hollande. Les troupes montrent une extrême répugnance à être transportées dans la forteresse.

— Des conscrits arrivés hier en cette ville ont été incorporés dans le dépôt du 10<sup>e</sup>.

— Jean-Baptiste Van Uytrecht, condamné à la peine de mort, et Philippe Degroof, condamné à des travaux forcés à perpétuité, et qui s'étaient évadés de la maison d'arrêt de cette ville la nuit du 8 juillet dernier, viennent d'être arrêtés et remis entre les mains de la justice.

— On écrit du Havre, 2 août :

« L'ingénieuse machine à draguer, appliquée actuellement au curage de nos bassins, a enlevé l'espace de dix mois et cinq jours; dans le cours de la barre 67,000 mètres cubes de vase, qui équivalent à peu près à 118,000 tonnes, et 246,000,000 de livres. »

Bruxelles, le 8 août. — Un courrier est parti hier; à trois heures et demie, à Bruxelles, pour Londres par Calais. Il était porteur de dépêches importantes qui ont été expédiées sans attendre à Compiègne, pour être remises au Roi.

— Un service d'estafettes est organisé entre Compiègne et Compiègne, de manière à ce que les dépêches en cas de besoin, peuvent parvenir au roi avec une célérité que par courrier.

— Quelques amis des arts se proposent de remettre à la sollicitude de la jeune reine une pétition par laquelle ils redemandent au roi des Français le tableau de Rubens les *Machabées* qui, enlevé de notre cathédrale sous l'empire, se trouve actuellement à Rennes ou à Nantes.

— Un détachement du 12<sup>e</sup> régiment de ligne, composé de 2 officiers et 10 sous-officiers est arrivé avant-hier à Gand, venant de Termonde et se rendant à Bruges pour y prendre des miliciens de l'armée de réserve.

— Un détachement du 1<sup>er</sup> régiment de chasseur à cheval, fort d'un officier, 44 hommes et 26 chevaux, est parti hier matin de Gand pour Turnhout afin de rejoindre les escadrons de guerre.

— Il est arrivé avant-hier à Namur :

1<sup>o</sup> Un détachement de chasseurs à pied de 2<sup>e</sup> régiment, venant de Huy, pour se rendre au dépôt ;

2<sup>o</sup> Un autre détachement du même corps qui se dirige sur Liège, il est composé de 25 hommes commandés par un lieutenant ;

3<sup>o</sup> 3 officiers pour le 7<sup>e</sup> régiment, dont le dépôt est à Namur.

— Le major Juillet va être chargé de l'organisation et du commandement d'un des cinquièmes bataillons composés de la réserve qu'on ajoute à nos régiments de ligne.

— M. de Pirmont Adelsbourg, lieutenant-colonel d'artillerie, étranger, a inventé un nouveau système de bouches à feu et de projectiles de guerre, qui a pour but de rendre le service de l'artillerie beaucoup moins coûteux et beaucoup moins embarrassant, tout en augmentant son effet sur le champ de bataille. M. de Pirmont a présenté son invention à notre gouvernement, qui sans doute aura pris des mesures pour s'assurer de son efficacité et des moyens qu'il y aurait de s'en servir.

On lit dans le *Mémorial belge* :

« Depuis quelque temps on aperçoit dans les journaux orangistes une sorte d'embarras et de gêneresse qui décèle un profond découragement. Ils ont beau, comme autrefois, entasser injures sur injures et fulminer des actes d'accusations, on sent que ces violences sont péniblement arrangées ; c'est de la colère à froid, une indignation de placage, une insolence sans verve et sans laisser-aller ; les diatribes ne sont là que pour masquer l'abattement.

« On remarque, en outre, que le nombre de ces journaux diminue et que l'armée tout entière opère un mouvement de retraite bien prononcé. Au moment où l'*Organe de l'Industrie* meurt, le *Messageur de Gand* arrête l'envoi des numéros qu'il adressait *gratis* aux cafés et aux restaurans de Bruxelles, c'est à dire que le général chancelle alors que le lieutenant tombe, frappés tous deux des mêmes coups. On assure que dans nos provinces les alliés de ces intrépides champions de Guillaume ont dû également céder à de tristes nécessités et se voient, comme leur confrère gantois, forcés de ne plus envoyer leurs philippiques quotidiennes qu'aux *seuls abonnés*, ce qui, soit dit en passant, diminue de deux tiers au moins le personnel de leur public.

« Cet affaiblissement moral et matériel de la presse orangiste, est un fait significatif dans les circonstances actuelles.

« Certes, si la cause qu'elle défend trouvait la moindre sympathie dans la nation, si elle avait un point d'appui quelconque qui ne fût pas en dehors du pays, il y aurait aujourd'hui de sa part redoublement de zèle et d'efforts. Ne sommes-nous pas dans un de ces moments de crise dont les factions, pour peu qu'il leur reste de vie, cherchent toujours à profiter ? Si donc les organes de notre opposition radicale se replient en quelque sorte sur leur seconde ligne de défense, s'ils gaspillent leur temps en misérables escarmouches, si au lieu d'attaquer de front les questions importantes, ils s'amusent, ou pour mieux dire se contraignent à lancer quelques épigrammes contre un évêque, quelques quolibets ou quelques injures contre une classe de citoyens, on doit en conclure que la conviction de leur impuissance absolue est entrée et s'est bien établie dans leur esprit ; il est clair que s'il leur restait quelque espoir leur tactique ne serait point

celle qu'ils adoptent maintenant, ils rassembleraient toutes leur forces et se porteraient vers le but commun avec ensemble et avec ardeur.

« Cette caducité de l'opposition orangiste n'a rien, au reste, qui nous étonne. Les déclamations viendront toujours échouer contre le bon sens du peuple belge et les personnalités comme les calomnies ne sont pas appelées à de grands succès parmi nous.

« Nos adversaires qui ne veulent pas convenir de leur mal et, comme Louis XI à l'agonie, nous parlent sans cesse de leur santé robuste, vont s'écrier que jamais ils ne furent aussi vigoureux ni aussi redoutables qu'ils le sont aujourd'hui. C'est à quoi nous nous attendons et de quoi nous nous inquiétons assez peu, les démentis sans preuves, de la part de certaines gens, n'ayant qu'une valeur très-minime à nos yeux. Sans doute aussi ils nous adresseront quelques-unes de ces injures qui leur sont familières, et se feront convulsifs pour nous prouver qu'ils sont forts. Mais ces gentilleses qui sont un besoin pour eux ne sont pas de nature à nous émuouvoir le moins du monde, nous connaissons depuis trop long-temps nos adversaires pour que l'indifférence ne nous soit pas facile en cette matière. »

#### LIÈGE, LE 9 AOÛT.

M. le marquis de Chasteleer, grand écuyer du Roi, est mort lundi soir, à Valenciennes, où il était tombé malade en voyageant à la suite du Roi.

— Il s'est vendu à Anvers pendant le mois de juillet 15,150 balles cafés, de 39 à 43 cents par 112 lb. ; 1450 balles cotons, de 30 1/2 à 40 c. par 112 lb. ; 34,000 cuirs, prix inconnus ; 1000 bls. potasse d'Amérique de florins 16 4/5 à florins 17 ; 500 bqs. idem. de Russie de 13 à 14 florins par 50 lb. ; 1700 balles riz Batavia et Bengale, prix inconnus, et 400 bqs. Caroline de florins 13 1/8 à 13 3/4 par 50 lb. ; 7,800 caisses, bqs., et sacs sucres divers, de florins 12 1/2 à 18 1/2 par 50 lb. ; 958 bds. tabacs Kentucky et Richmond, de 12 1/2 à 18 1/2 cents, 3 bds. Maryland à 25 cents, et 15 surons Havane, de 50 à 57 c. par 112 lb. ; 78 quarts thés de flor. 1 1/2 à fl. 2 65 par 112 lb.

Les provisions au 31 juillet consistaient en 28,000 balles et 23 bqs. cafés ; 4742 balles cotons ; 55,200 cuirs 1730 bls. et bqs. potasse et perlasse, 2 500 balles et 1000 bqs. riz ; 4350 caisses, 150 bqs. et bls., 1300 sacs et nattes sucres ; 2202 bds., 179 surons et 1000 rouleaux tabacs ; 1571 quarts, 431 huitièmes et 122 seizièmes thés.

#### BULLETIN.

Les nouvelles apportées par les journaux de Paris confirment l'existence d'un 6<sup>e</sup> protocole. Ce honteux enfantement de la conférence est avoué par l'un des organes du ministère Sébastiani.

Quant aux dénégations du *Moniteur Belge*, le temps nous en a appris la valeur ; nous voulons bien croire toutefois que le ministère n'a reçu aucune communication nouvelle de la conférence, mais cela, comme on dit, ne fait rien à l'affaire ; car c'est avec le roi Guillaume que les diplomates de Londres négocient, et quand on aura conclu avec lui, on s'adressera à la Belgique, dont on espère avoir bon marché.

Avant l'aveu du *Journal des Débats*, nous regardions l'article du *Courier anglais* comme l'ignoble produit de quelque spéculation de bourse ; mais aujourd'hui le doute n'est plus guère permis. Le ministère du 13 mars, ignominieusement accroupi sous le joug de la peur, a consenti à l'immolation de l'honneur français, que nous regardions comme le plus fort bouclier de la Belgique.

Mais nous l'espérons elle saura se suffire à elle-même ; elle opposera à la conférence des refus plus inébranlables que ceux du roi Guillaume.

La Belgique exploitera aussi à son profit les divers intérêts des puissances qui l'entourent, et cela sans ménagement, sans que les conséquences de sa conduite l'effrayent pour elle ou pour les autres : elle n'a rien gagné en se montrant facile et généreuse.

Le gouvernement de juillet veut une Belgique indépendante ; c'est pour lui une nécessité d'existence. Il fait à tout prix qu'il sauve le principe

de l'élection populaire : il se suicide s'il y renonce. Quant à l'honneur et aux intérêts de la Belgique nous savons trop qu'ils ne lui importent guère. Il y a plus : si on nous fermait la navigation de l'Escaut et celle des eaux intermédiaires, une partie des arrivages d'Anvers refluerait vers le Havre.

Mais si la France est disposée à consentir à une Belgique, réduite même au Hainaut et au Brabant méridional, nous voulons, nous, et à tout prix, les 24 articles. La guerre ne fait point peur au pays, et si elle devait compromettre le principe de l'élection populaire, si cher, si précieux au gouvernement de Louis-Philippe, la faute en serait à lui ; car pour la Belgique, elle lui a fait assez de sacrifices.

Le cabinet de St.-James, aussi faible que celui des Tuileries, paraît ne point craindre une restauration ; celui de Berlin la désire. Mais s'ils consentent à une Belgique indépendante, pour assurer l'existence du gouvernement de juillet, l'Angleterre et la Prusse doivent désirer que cette Belgique jouisse de la navigation de l'Escaut et des eaux intérieures de la Hollande, avantage auquel participeront le commerce anglais et le commerce prussien. Ce n'est sans doute qu'avec répugnance que les deux cabinets intéressés ont cédé sur ce point aux exigences du roi Guillaume, et nous pouvons insister ici sur nos justes prétentions, sans devoir nous attendre à une bien vive opposition de leur part.

Que le ministère persiste donc dans toutes ses résolutions de force. Comme on l'a dit souvent, les difficultés matérielles d'une exécution forcée contre la Hollande, se présentent plus grandes, plus nombreuses quand il s'agit de la Belgique : l'exécution des vingt-quatre articles, *sinon non*. Notre résistance à une exécrable spoliation sera approuvée par l'opinion populaire dans toute l'Europe.

Déjà même la presse française et anglaise est unanime et flétri, en termes poissans, la conduite de la diplomatie qui, depuis 18 mois, se joue de la bonne foi et de l'honneur du peuple belge.

#### CRÉDIT PUBLIC DE LA BELGIQUE.

Depuis quelque temps le crédit public de l'état s'est notablement amélioré. Lors de la négociation de l'emprunt de 24 millions, au mois de novembre dernier, il ne s'était présenté que deux concurrents ; il leur fut facile de s'entendre, ils nous imposèrent leurs conditions. Aujourd'hui des offres sont faites au gouvernement ; on le sollicite, des banquiers de premier ordre tant de l'étranger que du pays se mettent sur les rangs. C'est que chacun est maintenant convaincu de la loyauté du gouvernement. On connaît l'exactitude rigoureuse avec laquelle il remplit ses engagements dans les deux emprunts forcés de douze et de dix millions dont les cours se sont élevés en une année de 60 à 98 l'un et 99 l'autre.

La dette nationale de la Belgique, se compose de 24 millions florins capital emprunté en novembre 1831, et de 8,400,000 florins d'intérêt annuel qui sont à payer à la Hollande, d'après le traité du 15 novembre représentant au dénier 20 un capital de 168,000,000 florins.

Quant aux revenus malgré la stagnation et la gêne du commerce, les recettes du trésor pendant le dernier semestre ont dépassé le précédent de 3,500,000 florins.

Les ressources que la Belgique peut se promettre en tems de paix est immense. (Em.)

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

*La Haye, 5 août.* — Le conseil de cabinet s'est assemblé hier et aujourd'hui. Les dernières notes de la conférence de Londres vont jusqu'au 31 juillet ; elles ont, à ce qu'on croit, fait l'objet de la délibération. La réponse du gouvernement aux notes de la conférence sera envoyée sous peu. Rien n'a transpiré encore du contenu des communications venues de Londres au gouvernement, mais on conserve l'espoir d'une conclusion pacifique et prochaine de nos différends avec la Belgique.

La hausse qui a eu lieu à Londres sur les fonds publics, jointe aux nouvelles rassurantes qui sont venues également de Londres ont influé d'une manière favorable sur nos fonds. Ils ont éprouvé un mouvement assez sensible à notre bourse d'aujourd'hui.

— Samedi dernier, de grand matin, un célèbre voleur de Londres, nommé James Laws, fut attaqué du choléra dans la rue. Transporté chez lui, il fut visité par plusieurs médecins, mais sans succès. Laws avait été plusieurs fois en prison, et on le soupçonnait d'avoir été impliqué directement ou indirectement dans tous les vols avec effraction qui ont été commis depuis quelque temps dans la capitale. Le bruit de sa mort s'étant répandu, ses anciens camarades firent une souscription pour payer les frais de son enterrement, qui se fit au cimetière de Saint-Jean de Westminster. Le deuil était conduit par un fameux voleur appelé Ned Nix, et le convoi était suivi par plus de 500 des plus mauvais sujets de la capitale. Plusieurs d'entre eux paraissaient très affectés et versaient des larmes.

— L'anecdote suivante est extraite d'un journal américain :

« Un militaire français, qui avait fait la campagne de Russie, avait enfoui un petit trésor dans un champ à l'entrée d'un village près de Wilna, dans le dessein de le retirer à son retour.

Après la bataille de Moscou, ce soldat fut fait prisonnier et envoyé en Sibirie, et il ne recouvra la liberté qu'il y a environ trois ans. Prenant la route de sa patrie par Wilna, il s'est rappelé son trésor caché, et, ayant découvert l'endroit où il l'avait enfoui, il se mit à le retirer. Mais quel fut son étonnement en trouvant à la place de son argent une petite boîte en étain renfermant une lettre à son adresse et indiquant une maison de commerce à Nancy où il pourrait recevoir son argent avec les intérêts échus ! Le militaire pensa que c'était une mystification. Cependant il se rendit à la maison désignée, où il obtint en effet son capital avec les intérêts de douze ans. Avec cette somme, il établit un petit commerce à Nancy, qui lui permit de vivre dans une certaine aisance; mais quelles qu'aient été ses recherches, il n'a jamais pu apprendre de quelle manière son argent avait disparu, et par quel hasard il lui fut rendu.

**CHOLERA.** — Bruxelles. — Du 6 août, à 9 heures du matin, au 7 août à la même heure, 4 nouveaux cas, 4 décès.

Gand, le 6 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 4 nouveaux cas, 9 en traitement, 14 convalescents, 4 guéris.

Termonde, le 6 août. — 2 cas nouveaux, 1 décès. Anvers, du 6 au 7 août. — Cinq nouveaux cas, 3 décès. Prisme de Saint-Bernard, 3 août. — Un cas nouveau, aucun décès.

Mons, le 6 août. — Ni cas nouveau, ni décès. Tournay, 6 août. — Aucun cas nouveau, 4 décès.

### UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

M. Achille Dandelin, de Gand, subira l'examen de docteur en sciences, le 11 août, à 10 heures.

### ARMÉE DE RÉSERVE.

Séances pour juger les réclamations formées par les miliciens appelés.

Un arrêté de la députation des états de la province de Liège, du 4 de ce mois, porte :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera tenu, à l'hôtel des états, rue Agimont, à Liège, deux séances aux époques ci-après fixées; savoir : 1<sup>o</sup> Pour les districts de Liège et de Waremme, le lundi 20 août courant, à huit heures du matin;

2<sup>o</sup> Pour les districts de Verviers et de Huy, le mardi 21 dudit mois, à la même heure.

Ces séances sont destinées à l'examen : A. Des miliciens de 1830 à 1831 qui, maintenus propres au service par les conseils de milice, ont demandé à subir un nouvel examen.

B. De ceux de la levée des classes de 1826, 1827, 1828 et 1829, contre les réformes desquels on s'est pourvu.

Art. 2. Les miliciens qui ne comparaitront pas à ces séances, seront susceptibles d'être considérés comme ayant renoncé à leurs réclamations ou aux exemptions prononcées en leur faveur par les conseils cantonnaux ou de milice.

Art. 3. Les commissaires de districts et de milice, donneront promptement leurs avis sur les réclamations en question; ils fourniront tous les détails possibles pour éclairer les décisions à prendre, et ils convoqueront immédiatement les miliciens qui doivent comparaître aux dites séances, pour y subir un nouvel examen.

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 8 août.

Naisances : 2 filles.

Mariages 3, savoir : Entre Gilles Joseph Godefroid Delbrueck, journalier, sur les Walles, et Jeanne Marchand, rue Petite Béche. — Mathieu Deruisseau, peintre en bâtiments, rue Beauregard, et Anne Marie Catherine Sercedeur, couturière, rue Beauregard. — Barthelemy Gerome, journalier, faubourg Saint Léonard, et Marie Jeanne Bovy, couturière, même faubourg.

Décès : 1 homme, 2 femmes, savoir : Jean Lambert Dejardin, âgé de 48 ans, journalier, pont Saint-Nicolas, époux d'Elisabeth Gilson. — Thérèse Bovy, âgée de 69 ans, journalière, rue en Bois, veuve de Jean Louis Lepicme. —

Martin Joseph Jacquemin, âgé de 50 ans, rue du Moulin, épouse de Jean Joseph Frankinet.

M. Coulon n'ayant pu obtenir pour dimanche la salle du foyer de la comédie, se voit dans la nécessité de retarder son ASSAUT D'ARMES jusqu'au 19 du courant.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### FÊTE DE St-LAURENT.

Dimanche 12 du courant, BAL champêtre chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St-Laurent. 250

On demande un REMPLACANT pour la garde civique. S'adresser rue Entre-Deux-Ponts, Outre-Meuse, n° 788. 122

Harengs nouveaux, Anchois id., chez PERET, rue Ste-Ursule.

1<sup>er</sup> HARENGS nouveaux de Hollande, au Moriane, rue du Stockis

Les enfans de feu Lambert ROUMA, tenant en son vivant l'hôtel de St-Cloud à Chandfontaine, ont l'honneur de faire part au public qu'ils continueront le même commerce et qu'ils redoubleront de zèle et de soins pour satisfaire les personnes qui voudront bien descendre chez eux. 237

Le notaire LAMBRECHTS, résidant à Reckheim, canton de Mechelen, province de Limbourg, procédera, mardi 28 août 1832, à neuf heures du matin, à la demeure du sieur Mathieu Guillaume Hauben, aubergiste à Reckheim, à la VENTE publique, sous des conditions les plus favorables quant au paiement, d'une spacieuse MAISON à étage, appelée l'Ancienne Poste, grange, écuries, remises, grande basse-cour et autres dépendances, quatre jardins, un étang très poissonneux, une prairie bien garnie d'arbres fruitiers de première qualité et en plein rapport, le tout situé en une pièce audit Reckheim près le canal, de la contenance d'environ deux bonniers métriques, tenant du levant au canal de Maestricht à Bois-le-Duc, du couchant à Marg. Fréderiks et autres, du midi à M. Nypels, du nord à la rue. Cette maison, propre à tout trafic par son étendue et par sa situation avantageuse, est habitée par le sieur Mathieu Guillaume Hauben.

Une autre MAISON à étage, grange, écurie et autres dépendances, sise audit Reckheim, au Marché, tenant du levant et du nord à des rues, du midi à la veuve J. Brouwers, occupée par M. le médecin Vangulpen. 432

### ( ) ADJUDICATION D'UNE BELLE FERME.

Le jeudi 30 août 1832, dix heures du matin, pardevant M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude place Saint Pierre, il sera procédé à la VENTE définitive aux enchères publiques d'une belle ferme avec 11 1/2 bonniers de prairies et 22 bonniers de terres de labourables, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes et ne formant qu'un ensemble, les bâtiments sont couverts en ardoises et dans le meilleur état.

Cette belle propriété, libre de charges et d'origine patrimoniale, est située au Fawtay, commune de Cerexhe Heux, l'adjudicataire ne payera comptant que le 1/4 du prix, il lui sera accordé plusieurs années pour le paiement des trois autres quarts, avec faculté de les anticiper.

La cote figurative de ces immeubles, les titres de propriété et le cahier des charges et conditions de la vente sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire.

QUARTIERS À LOUER au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup>, chez AVANZO, coins des rues de la Régence et de l'Université. 246

CANNES en fer creux, rue Petrelle, n° 5 et 7, à Paris.

Le succès prodigieux qu'ont obtenu ces CANNES en fer creux ne pourrait manquer d'éveiller la cupidité des contrefacteurs. Pour garantir les commettants du dehors des contrefaçons dont les défauts ne se reconnaissent la plus part qu'à l'usage, notamment celle du vernis, et de la qualité du fer, les inventeurs des fers creux, MM. GANDILLOT frères, et ROY, accompagneront chaque vente d'un certificat d'origine, revêtu de leur signature, et dont le destinataire sera en droit d'exiger la représentation. Le prix au détail de ces cannes récemment perfectionnées a été réduit à 5 frs. dans les dépôts établis dans les principaux passages et quartiers de Paris. MM. les négociants pourront adresser directement leurs demandes à la fabrique de fers creux, rue PETRELLE, n° 5 et 7, à Paris; ils jouiront de la remise accordée au commerce.

On fabrique dans le même établissement les grilles, balcons, rampes d'escalier, lits et couchettes en fer creux, connus si avantageusement depuis quatre ans, ainsi que les râteliers, échelles, bancs, chaises, fauteuils, tables et autres meubles de jardin, aussi remarquables par leur légèreté et solidité, que par l'élégance et la nouveauté des formes. Même établissement à BORDEAUX, rue Belleville, et à BEZANÇON. 15

( ) A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DEBEFFE, le mardi 21 août prochain, à 3 heures après-midi, une FERME, située à Haydresch, commune de Clermont, près du marché d'Aubel, consistant dans une bonne maison, les bâtiments d'exploitation bien solides et 8 bonniers 71 perches, en jardin, verger et prairies d'une pièce, libre de charges, sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

### VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera, le prochain, à 11 heures du matin à la salle ordinaire de séances, à la VENTE par adjudication publique des MAISONS qui doivent être démolies pour régulariser l'alignement de la rue de la Régence. Ces maisons portent les numéros 918, 919, 920, 921 et 922.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la ville. On peut en prendre connaissance depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Pour être admis à faire des enchères, faut avoir remis à la régence une soumission cachetée et l'adjudication.

A l'Hôtel-de-Ville, le 8 août 1832.

### PAR BRÉVET D'INVENTION.

#### ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEERAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, fermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'école académique à ladite université, sur une personne âgée de soixante trois ans, qui en a ressenti des effets remarquables, la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention mérité à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN, Pour BRUXELLES, se trouve sous la direction de M. Van Straalen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.

Pour ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenberg, sect. 12, n° 800.

Pour LIÈGE; chez M. Gillon-Nossent, rue du P. d'Isle, n° 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont Béliet, n° 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEERAERTS doit être considérée comme fautive et posée.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

### COMMERCE.

Bourse de Paris, du 6 août. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 100 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 70 c. — Actions de la banque, 1655 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 10 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 77 1/4. — Emprunt d'Haïti, 100 fr. — Emprunt rom. 79 1/4. — Emprunt Belge 78 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 7 août. — Dette active, 151/6 0/0 0/0; idem différée 0/00. — Bill. de change 17 5/8 0/0. — Syndicat d'amor. 73 1/2 0 0/0 0, idem 3 9/16, 58 3/4 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00 0/0. — Act. Société de comm. 100 Rus. Hope et Co. 96 à 97 0/00; idem ins. gr. li. 60 5/16 idem C. Ham. 86 1/2; idem em. à L. 0 0/0. — Dan. à L. 68 7/8. — Ren. franc 0 1/16, 69 1/2 0/0. — Métall. 85 1/2 Naples Calc. 75 1/4; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 00 0/0 0/0. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 00 00. — Rente perp., 00 00. — Lots de Pologne, 00 000. — Brésil., 00 00. — Grec 2<sup>e</sup>, 00 00. — Contr. de guerre 00 0/0 0/0. — Bill. du trésor 99 1/2 0/0.

### Bourse d'Anvers du 8 août. — Changes.

	a courts jours	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	5/8 av.	A	
Londres.	40/11	40/8	A
Paris.	1/8 b.	A	
Francfort.	manque.		
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques, 89 0/0 0. — Lots nationaux 379 0/00 A. — Napolitains, 75 3/4 00 0. — Grec 78 1/2 79. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0. — Idem Amsterdam, 50 3/4 A 0/0. — Anglo-nois, 67 1/2 A. — Lots de Pologne 99 0/0 A. — Anglo-siliciens, 48 1/2 0. — Emprunt romain, 79 1/4 1/2. — Emprunt belge de 12 millions 98 0/0 0 — idem de 10 mill., 99 0/0 — idem de 24 millions, 77.

### Arrivages au port d'Anvers, du 8 août.

Le smak belge Meduse, capitaine Bunnemeyer, venant de Londres, chargé de café, sucre, coton et fer. Le kof belge Brusselaer, cap. Devries, ven. de Bordeaux, chargé de vin. Le kof belge Jacobus, cap. Vanlyck, ven. de St. Ubbrecht, chargé de sel, fruits.

Trois navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 7 août. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 98 0 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 P. — Emprunt de 24 millions, 76 5/8 P.

H. Lignac impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.